



Commission des finances

Bottens, le 27 février 2023

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2023-01 relatif :

**La demande de crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes vitrées et des fenêtres au collège des Lionceaux.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie les 13 février 2023 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Elle a également envoyé quelques questions au responsable du Préavis, lequel par les réponses du Greffe Monsieur Salis a répondu avec satisfaction. Nous remercions M. Salis pour ses réponses.

Nous notons que l'investissement prévu dans ce préavis ne figure pas dans le plan d'investissement 2022-2026.

Le financement de cet investissement entre dans le plafond d'endettement de la Commune. En effet, le collège fait partie du patrimoine administratif de la commune, même s'il est loué. On peut noter que nos principaux bâtiments administratifs ont une source de revenu (locations de salles, de classes ou de congélateurs).

Les intérêts à charge de l'ASIRE augmenteront proportionnellement suite à cet investissement qu'un emprunt soit ou non nécessaire, donc l'amortissement et les intérêts sont pris en charge par l'ASIRE, nous pouvons donc considérer que c'est une opération neutre pour les finances communales.

Un accord de la part de l'ASIRE pour effectuer ces travaux n'est pas nécessaire, une information leur a été donnée. Il est convenu que nous entretenons notre collège et y effectuons les travaux que nous jugeons nécessaires.

Pour la présentation des préavis, la Municipalité demande généralement une seule offre, ce qui est le cas pour le préavis en question. Une fois le préavis accepté, il est demandé d'autres offres et la Municipalité se prononce une fois le délai référendaire écoulé.

Il semblerait que la Commune ne devrait pas bénéficier de subside pour les travaux en question, car il semble que la surface en question n'est pas assez importante pour en recevoir.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune et manifestement cet investissement n'aura pas de répercussion sur le ménage communal.

### Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2023-01 tel que présenté.

1 : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes vitrées et des fenêtres au collèges des Lionceaux.

2 : D'engager une dépense d'investissement de CHF 232'200.-.

3 : D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire.

4 : D'amortir cet investissement par le compte no 3580.331 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur